Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Rego torto,
blat que porto

Traduction :
Raie sinueuse, rapporte du blé.

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 68
ETE 2012

Billet d'humeur

Au nom de Plaimont, je reviens vers vous, membres et amis du Foyer Rural, pour saluer et vous remercier de votre engagement sans faille dans l'animation du village lors du week-end « Saint Mont Vignoble en fête ». L'animation autour de la mise en perce du Faîte de Saint Mont, le samedi matin est très importante pour la réussite de notre manifestation. Les décorations des rues, l'implication des Saint Montais, en tenue d'époque, dans l'organisation et la mise en œuvre des repas du midi offrent à nos visiteurs une superbe carte postale de notre village. Il est normal de mobiliser du monde pour réussir des animations comme la fête du vin. A titre personnel, je suis heureux qu'un grand nombre de Saint Montais se soient engagés, dans la foulée, pour participer au réaménagement de la cuisine du foyer et ainsi pouvoir faire ces travaux à moindre frais. Notre salle des fêtes est désormais fonctionnelle et prête à recevoir les animations de nos associations et les festivités diverses qui s'y dérouleront. Merci encore à tous les bénévoles qui ont su prendre de leur temps (parfois beaucoup de temps) pour le collectif. En gardant cet état d'esprit et cette envie de s'investir pour notre commune, c'est l'âme de notre culture rurale que nous conservons. A l'heure où l'individualisme et l'égoïsme deviennent des valeurs normales dans notre société, où les moyens de communication moderne enferment les gens chez eux, continuons à cultiver ce sens du partage, c'est la vie de nos village qui en dépend. Rappelons que le travail accompli tous ensemble le rend encore plus beau aux yeux de ceux qui l'ont réalisé. Je vous souhaite de passer un bon moment à feuilleter notre revue.

Joël Boueilh
Président Producteurs Plaimont
Vice - Président du Foyer Rural

N'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer
(10€ par an et par famille)
auprès de Bernadette BOUEILH
(dépôt journaux et gaz)
pour continuer à recevoir le Petit Saint Montais

Le Carrosse de Cendrillon

Ce très beau char a été présenté à Riscle pour le corso de l'Ascension.
Heureusement, pendant une semaine, le beau temps était de la partie, ce qui a permis de ramasser des fleurs dans de bonnes conditions. (suite page 5)

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z — page 2
- Album photos — pages 3 à 5
- La Vie du Village — pages 6 à 11
- Conseil Municipal — pages 12 à 17
- Photos (suite) — pages 18 à 20

Nouvelles en bref de A à Z

Conseil municipal.
Les prochains conseils municipaux auront lieu : **mercredi 4 juillet, mercredi 5 septembre et mercredi 3 octobre.**

Joyeux compagnons **:**
Transhumance :
Le **13 septembre,** comme d'habitude, les moutons traverseront la commune et feront étape aux communaux en fin de matinée avant de reprendre la route vers St Grième. A cette occasion un déjeuner sera organisé.
Chemins de Saint Jacques de Compostelle : du **14 au 19 septembre**, marche sur la Voie du Puy et sur la Voie d'Arles. Pour de plus amples renseignements adressez vous à Marie Claude DUVIGNAU au 05 62 69 69 85.
Théâtre :
Soirée théâtre organisée par les Joyeux Compagnons : le **29 septembre** avec la compagnie les «Victambules» qui nous présenteront la pièce "DON QUIBIO"
Loto annuel le **23 octobre.** Le club compte sur votre générosité pour lui donner des lots. Tel : 05 62 69 69 85.
Les Joyeux Compagnons vous invitent d'ores et déjà à retenir ces dates.

Le Petit Saint Montais est le journal exclusif du foyer rural de Saint Mont. Il est ouvert à tous les membres, ayant acheté leurs cartes. Ils peuvent faire part de leurs opinions, de leurs humeurs, des différentes informations .... En aucun cas le PSM ne représente la Mairie, même, si vous pouvez lire, pour votre information, les comptes rendus expurgés des conseils municipaux.

Mairie**:** Les horaires d'ouverture au public sont : le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

Obligation **:** un courrier du 16 avril dernier, émis par la préfecture, fait obligation d'élaguer les branches des arbres au droit des lignes aériennes du réseau téléphonique. Ce courrier est à votre disposition à la mairie.

Pêche
Le concours de pèche annuel aura lieu le 12 août et sera suivi d'un repas. Pour tous renseignements tel à Serge Boueilh 05 62 69 63 46.

Photo **:** n'oubliez pas de vous inscrire pour faire l'album du village.
Tel : 05 62 69 73 37 ou 05 62 69 65 34

Fête du vin 2012 en photos

Cette année encore nous avons eu la chance d'avoir un temps idéal pour cette fête. De nombreux visiteurs sont venus assister à la mise en perce. Bravo à toute l' équipe des Lions de Termes pour la réalisation du spectacle et bien sûr à tous les Saint Montais et Saint Montaises pour leur implication.

Monsieur le Maire, lors de son intronisation

La cuisine en travaux et en photos

MERCI, MERCI, MERCI…..

Que de merci je dois adresser à tous les bénévoles qui ont encore une fois répondu présents pour la cuisine du foyer rural qui devait être remise aux normes. Premier temps : complètement la détruire, puis refaire le plafond, poser le carrelage sur le sol et les murs, créer les ouvertures, la pose de l'inox, les peintures, l'achat du matériel…..Deuxième temps : tout remettre en place et voyez le résultat en dernières pages. Vous reconnaîtrez sur ces quelques photos une petite partie des bénévoles. Pardon à ceux qui n'y figurent pas.

Surtout un grand **MERCI** à Jean Pierre, coordinateur des travaux, sans qui, rien n'aurait pû être réalisé.

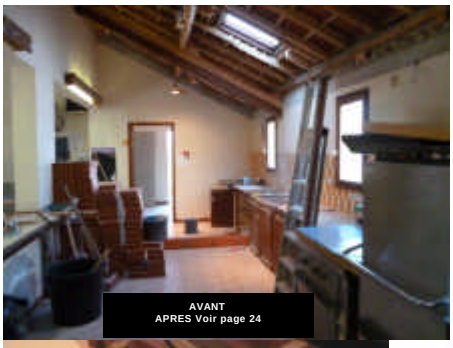

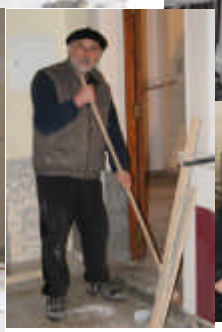

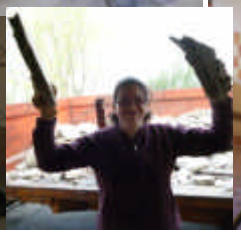

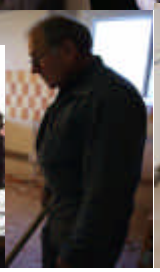

La cuisine en travaux (suite)

Fête des fleurs de Ricscle

17 mai 2012

Le Carrosse de Cendrillon et ses princesses (suite)

La première étape était de mettre le papier, juste avant l'étape de la peinture et du dessin des sujets sur les panneaux.
Après le choix des couleurs en peinture effectué par Michel, nous avons commencé à repérer les fleurs : marguerites, verdure, roses, boules de neige, pompons jaunes des rosiers lianes, acacia, pensées etc…
Lors des quatre derniers jours, chacun a donné de son temps et laissé les occupations familiales. Ce sont soixante-cinq personnes qui ont œuvré à ramasser, trier les fleurs, coller, et même coller à la pince à épiler afin de réussir au mieux ce chef d'œuvre.
Les repas du soir réunissaient dans la convivialité toutes les générations. Le souhait, évoqué par tous, est que ces bons moments durent longtemps et se transmettent aux jeunes.
Maëlle, Margot, Clémentine, Lucile, Mélyne, Romain et Anaë étaient un peu émus mais émerveillés de défiler sur le char en princesses ou cocher.
Merci à tous ces bénévoles car, sans eux, nous ne pourrions pas faire de char.
Merci à toutes les personnes qui nous ont ouvert leurs jardins pour cueillir des fleurs. Merci aussi aux résidents des Charmettes qui sont venus nous aider et partager ces bons moments. Ils sont ravis de l'accueil que nous leur avons réservé et surtout de les avoir fait participer.

Josette Courtade et Michel Petit.

Un chemin de randonnée bien balisé par des professionnels.

Messieurs Alain Caillau et Julien Corta du département sont venus faire le fléchage le 2 mai, accompagnés de Marie Claude, de Régine et de Christine Bortolussi (Office de Tourisme de Riscle).
Le pique-nique était apporté par Robert et une halte bienvenue au quartier du Cos pour le déguster; quelques instants de repos avant de continuer.
A 17 heures le verre de l'amitié nous attendait à la mairie en compagnie de l'équipe tourisme et des adjoints au Maire.

Marie Claude Duvignau

Les Charmettes en Fête

C'est dans un cadre champêtre, que le Complexe Les Charmettes ouvrira ses portes au public, le samedi 7 juillet 2012 à partir de 17 heures. Le Directeur, les usagers et les personnels vous proposeront une multitude d'animations. Voici le programme pour cette après-midi : repas (confit/frites) – animation dansante (bandas ASCA Musique et Eclair 3000) – bourriche à partir de 19 heures – buvette permanente – jeux pour enfants (pêche miraculeuse, structure gonflable) – exposition et ventes des travaux des usagers. La Direction et l'ensemble du personnel vous réserveront à tous un excellent accueil.

LA FETE DU COS

Elle aura lieu le **samedi 28 juillet** 2012

Tout le quartier se mobilise cette année encore pour vous accueillir et vous proposer son lot d'animations habituelles :
L'après - midi : pétanque, foot, carte aux trésors…
En soirée : quilles, repas animé avec un DJ, tirs à la corde.
Le programme sera distribué dans chaque famille.
Nous vous attendons donc dans cet esprit d'ambiance et de bonne humeur, comme chaque année !!!!

Fabrice Courtade

L'album photos 2ème trimestre 2012

Quelques photos, du repas des Joyeux Compagnons qui s'est tenu le 31 mars dernier au restaurant « le Pont d'Arcole ».

FELICITATIONS

Le Club des Joyeux Compagnons a reçu le prix de l'inter-génération pour la participation des enfants de la maternelle à l'opération « de la vigne aux chais ». Ce prix est décerné par les Aînés Ruraux du Gers tous les 2 ans.

SOUVENIRS

Le 19 mars dernier une cérémonie s'est déroulée aux monuments aux morts en mémoire des soldats tués lors de la guerre d'Algérie.
Puis le 8 mai une autre cérémonie pour célébrer la victoire de 1945.

19 mars 2012
En souvenir de la guerre d'Algérie

« 1972 : C'était il y a 40 ans »

Un peu d'histoire

SAINT-MONT était déjà SAINT-MONT, et cela depuis longtemps. Le village avait traversé tous ces siècles avec les divers épisodes locaux, appropriés à sa singularité.
Or la commune, comme toutes les autres, était administrée par la municipalité. Celle-ci se préoccupait de la vie de la Cité dans son ensemble et de son animation par les jeunes. Ceux-ci étaient réunis une fois par an pour préparer la Fête Locale. Divertissement bien agréable, mais peut-être un peu limité quant à sa diversité.

L'EVENEMENT

Voulant rompre avec cette monotonie, certains membres de la municipalité du moment, eurent l'idée de proposer un élargissement du groupe des jeunes, et de créer une association aux multiples facettes pour l'animation du village. Pour cela il fut décidé de prendre exemple sur certains villages voisins comme LE HOUGA ou VIELLA, en créant un FOYER RURAL. Cette association locale, à étage départemental, à laquelle peut se rattacher toute structure communale pouvant couvrir de multiples activités : animations diverses, sports, actions culturelles et artistiques, Fêtes diverses etc…….

DEVELOPPEMENTS

L'association nouvellement créée à SAINT-MONT en 1972 se répartit en diverses sections ou équipes qui réunirent de nombreux jeunes, mais aussi de moins jeunes, l'âge n'étant pas un critère limitatif. Aujourd'hui il est difficile de faire l'inventaire de groupes ou commissions qui développèrent leurs activités. On peut en citer quelques unes mais cela n'a rien d'exhaustif. La section Bals et Fêtes chargée de la Fête Locale et des bals d'hiver où de brillants orchestres se produisent.- La section Sports avec le basket, dont les performances étaient respectées à l'échelle du département. La section Culturelle et Artistique, avec la dizaine de Nuits Musicales, qui attirèrent certaines soirées, pour des concerts en l'église, jusqu'à 500 et 600 personnes avec, dans les venelles du village, une illumination médiévale.
Il faut parler de la section Théatre qui entraîna des prestations particulièrement appréciées et dont l'équipe a gardé un amusant souvenir.
Une animation de rallyes annuels dont le jeu de recherche et de découvertes fut un merveilleux divertissement. Je demande amende honorable pour les oublis et erreurs que j'ai pu commettre dans ce récit.
Toutes ces activités avaient chacune à sa tête plusieurs responsables, dont chacun pourra se souvenir, de même que de ceux, qui aujourd'hui disparus, nous ont hélas quittés top tôt.

ET DEPUIS … !

Pour notre bonheur, le Foyer Rural a su traverser les années qui se sont succédées jusqu'à maintenant, en cherchant, avec un souci permanent à animer, selon les circonstances, ces diverses périodes vécues par le village. Celui-ci comme la société en général, a subi et aussi bénéficié des nouvelles technologies ; que ce soit pour les communications terrestres, hertziennes, l'informatique etc… Ces éléments ont perturbé et transformé nos relations en tous genres, mais aussi créé des ouvertures.
Pour le Foyer Rural, la lourde responsabilité des présidentes et présidents en font pour eux une charge écrasante mais exaltante.
Aujourd'hui point n'est maître des éléments qui nous entourent. Le Foyer a déplacé ses activités vers des horizons d'actualité qui peut-être demain seront remises en question.
On voit actuellement une forte mobilisation pour la Fête du Vin de Saint-Mont. Là, la partie « gastronomique » demande l'implication d'un groupe débordant des membres du seul Foyer. Le colossal investissement permet la fourniture, la composition et le service de 1 500 repas sur deux jours… !
La participation à la création d'un char pour la Fête des Fleurs de Riscle est aussi l'actualité d'une activité positive.
En conclusion il faut rendre hommage à tous ceux et celles qui s'impliquent dans cette « Ruche » qu'est le Foyer, à ceux qui œuvrent dans la lumière et dans l'ombre, en leur souhaitant bon courage et longue continuité.

Jean Delos.

Le GAZ de SCHISTE : quézaco ?

Maintenant que les industriels savent que le pétrole aura disparu dans plus ou moins 50 ans, ils recherchent d'autres énergies fossiles. Le gaz de schiste en est une, et il est assez répandu dans notre pays. Ce gaz est diffus dans la roche et le problème est de l'en extraire. La **seule** méthode connue et utilisée à ce jour est celle dite « de la **fracturation »**. Or ce procédé détruit **à jamais** la terre et l'environnement. Une loi du 13 juillet 2011, annulait les permis déjà attribués, mais en mars 2012 une commission gouvernementale a autorisé de nouvelles expérimentations…Donc les recherches continuent !! De nouveaux permis d'exploration ont été donnés pour Midi Pyrénées, donc le Gers. D'ailleurs en avril et mai, vous avez pu voir des hélicos rouge et blancs quadriller le ciel : ils faisaient les repérages. Leurs équipements permettent de connaître la composition des sols.

La technique contestée de la fracturation hydraulique consiste à creuser un puits de 2 000 à 3 000 mètres de profondeur, puis à provoquer des failles en envoyant de l'eau mélangée à plus de 900 produits hautement toxiques, sous très forte pression. Un seul forage nécessite entre 10 000 et 15 000 mètres cubes d'eau !! Et il faut de nombreux forages pour exploiter un site !! Sur l'actuelle zone testée dans le Gers il faudrait 18 000 puits environ !! Car, contrairement au pétrole, où les puits durent des dizaines d'années, ceux de gaz de schiste durent un an en moyenne.

Notre région, déjà touchée par le manque d'eau, ne pourrait supporter une consommation aussi importante. De plus, les eaux utilisées pour la fracturation passent peu à peu dans les nappes phréatiques, qui polluées à leur tour ne peuvent plus servir : ni pour la consommation domestique, ni pour l'agriculture, ni pour l'élevage. Et il y a bien d'autres dégâts collatéraux, comme des mini séismes, de nombreuses fuites et une circulation très importante des camions qui vont vers les usines de traitement. Financièrement, les propriétaires des terrains sont expropriés, seule la société exploitante s'enrichit !

Si ces permis sont validés, notre environnement sera irrémédiablement détruit par la pollution de l'eau, du sol, de l'air et par les infrastructures industrielles. La santé humaine, animale et végétale sera compromise.

Aux Etats-Unis et au Canada, où l'extraction des gaz et huiles de schiste a commencé il y a une dizaine d'années, le bilan est catastrophique. Outre les pollutions diverses irréversibles sur la nature et les atteintes à la santé humaine, animale et végétale sont très importantes. D'ailleurs certains gouvernements ont stoppé l'exploitation, comme l'Allemagne, le Canada, ou l'Afrique du Sud, en attendant de trouver un système respectueux des populations et de la terre.

Un exemple tout récent de ces problèmes : mardi 24 avril, une centaine de personnes habitant à proximité d'un forage aux Etats Unis ont du être évacuées, à plus de 15 kms, suite à une fuite importante du puits voisin. Bien qu'il n'y ait pas eu d'estimation de la quantité de gaz dans l'atmosphère, il y avait un danger d'explosion.

Sur internet le film « Gasland » permet de se faire une idée. *(si vous ne voulez pas tout voir, allez vers 23' 20. Une personne ouvre le robinet d'eau et approche un briquet : l'eau, qui est censée être consommée, s'enflamme car elle est gorgée de gaz.)*

En ce qui concerne l'exploration qui se déroule actuellement dans notre région, tout cela se fait sans information, sans concertation, sans consultation, ni des élus, ni des personnes, avec le plus grand mépris des populations. Tout se passe comme si ces sociétés se partageaient déjà le territoire en attendant le feu vert pour l'exploitation. Pourtant le Conseil Général s'est prononcé **contre, à l'unanimité**.

Pour notre département, dont l'activité est basée sur l'agriculture, l'élevage, le tourisme, la gastronomie et le bien-vivre, l'exploitation des gaz de schiste conduira à la destruction de nos territoires. Une catastrophe.

Pour vous informer :**Site : http://nonaugazdeschiste32.org.**
Courriel : nonaugazdeschiste32@gmail.com

Régine Chapel

Murielle Renaud et Pierre Airoldi ont le grand bonheur de vous faire part des naissances de Chloé et de Mathis.

Ils sont nés le 9 juin à 5h10 du matin. Chloé pesait 2kg3 et Mathis 2kg5.

Bien sûr ces bébés font la grande joie de leur sœur Marion, de la grand-mère Bernadette, de l'arrière-grand-mère Marie-Rose, sans oublier toute la famille (grandes tantes et oncles, tantes et oncles, cousins, cousines, neveux, nièces…. Le petit Saint Montais souhaite plein de bonheur à ces bébés et toutes les félicitations aux familles.

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de l'anniversaire de Jacques.

J'en profite pour dire aux Saint Montais « **soyez vigilants !!!** »

A 14h30 nous avons eu des voitures abîmées (contre le foyer, vitres cassées, sacs et objets volés) dans notre village où il fait si bon vivre.

Aline DUBOS

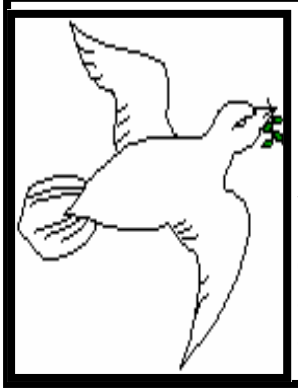

Mardi 20 mars nous avions rendez vous au cimetière pour accompagner **Alice Rivière,** décédée à l'âge de 92 ans.

Elle n'habitait plus St Mont depuis plusieurs années. Elle était institutrice à Plaisance. Après une longue maladie elle a souhaité être enterrée à Saint-Mont auprès de ses parents.

Nous présentons à sa sœur Lina, à sa fille Janine, à son gendre François à son petit fils Simon, à sa petite fille Clarisse ainsi qu'à toute sa famille et ses amis nos sentiments attristés.

En direct du conseil municipal

7 MARS 2012

L'an deux mil douze et le sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Sébastien FAURE a été désigné secrétaire de séance.
Ghislaine DAMBLAT, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.
Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	**: 11**
Nombre de membres en exercice	**: 10**
Nombre de membres présents	**: 09**
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	**: 09**
Nombre de voix pour	**: 09**
Nombre de voix contre	**: 00**

1) Délibération pour le nouveau périmètre de la C.C.M.V.A.
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2011/031 sur le schéma départemental de coopération intercommunale.
Il rappelle que le conseil municipal ne s'était pas opposé, par cette délibération, à l'adhésion de la commune de CANNET à la communauté de communes des Monts et des Vallées de l'Adour (C.C.M.V.A.)
Il lit l'arrêté du Préfet du 10 février 2012 modifiant le périmètre de la C.C.M.V.A qui fixe la liste des communes intéressées par cette modification. Il précise que le nombre de communes composant la C.C.M.V.A. passe de 14 à 15. Le conseil municipal, après avoir écouté cet exposé, approuve la modification du périmètre de la communauté des communes des Monts et Vallées de l'Adour qui intègre dans la liste des communes actuelles la commune de CANNET.

2) Projet d'urbanisation de Pascalot
Le maire fait état de la rencontre avec Serge CAMPAGNOLLE (Toit Familial) et les deux architectes (paysagiste et urbaniste). Les remarques ont été faites sur un trop grand nombre de logement. Le nouveau projet prendra en compte cette demande et il y aura 14 logements (5 en locatif, 4 en accession à la propriété et 5 en terrain nu). Une bande de 20 mètres sera respectée pour ne pas coller à la propriété voisine.
Un nouveau rendez-vous est pris pour le vendredi 23 mars 2012, 16h30.
Enfin, le prix de vente du terrain est fixé à 40.000 € pour 9.055 m².

3) Travaux du foyer : aménagement de la cuisine
La cuisine du foyer sera aménagée entre la fin mars et le début juin. Les devis du plaquiste, du plombier, de l'électricien, du poseur d'inox sont présentés au conseil municipal. Il doit être décidé du financement. De plus, l'entreprise de pose de fenêtre a été saisie il y a un mois pour le changement des vasistas.
Un débat s'installe pour savoir qui, de l'association FOYER RURAL ou de la Municipalité, prendra en charge les travaux. Il est décidé que l'ensemble de ces travaux d'artisans seront pris en charge par la mairie dans une enveloppe globale estimée aux environs de 20.000 €. Le Foyer Rural aura à sa charge l'achat de matériel, du carrelage... matériel dont la pose est assurée bénévolement.

4) Travaux aux communaux
Le maire précise qu'il manque des petits travaux de finitions aux communaux. Jean-Pierre JEGUN s'engage à les finir. Il ne manquera plus que, après son passage, l'électricité. Thierry LABRUFFE a été saisi et a proposé un devis qui a été accepté.

5) Compte administratif 2011
Le compte administratif a fait l'objet d'une présentation en dernière séance et a reçu l'approbation de tous.

6) Budget primitif 2012
Le maire propose d'étudier les grandes orientations budgétaires. Un vote ne peut avoir lieu et le vote proprement dit du budget aura lieu en séance municipale le 28 mars à 19h30.
Différents points sont étudiés (investissement, fonctionnement, subventions) afin de tracer les grandes lignes de ce budget. La commune souhaite investir encore et projette de réhabiliter le logement de l'école.

7) Célébration du 19 mars (fin de la guerre d'Algérie)
Le Maire lit un courrier de la FNACA concernant la fin de la guerre d'Algérie et sa célébration le 19 mars, date qui est retenue par plus de 85 % de français. Il est décidé de pavoiser la mairie et d'effectuer une commémoration avec gerbe aux monuments aux morts, le lundi 19 mars 2012 à 18h30. Un pot de l'amitié suivra cette célébration.

8) Point sur les commissions

Protection et cadre de vie : Parole à Jacotte Feugère. Rien à signaler

Embellissement et plantations : Parole à Isabelle Labruffe
Il faudra acheter des primevères et fleurir le village pour la fête du vin.

Social : Parole à Jacotte Feugère. Rien à signaler

Prévention des risques: Parole à Michel PETIT
Le Maire présente le P.P.R. sur les argiles et les gonflements de terrain. La carte de Saint-Mont est étudiée et il s'avère que peu de zones ne sont pas concernées par ce risque. Beaucoup de failles apparaissent dans les maisons.

Carte communale : Parole à Joël BOUEILH
Joël BOUEILH lit les conclusions du commissaire enquêteur. Trois demandes sont acceptées, trois demandes sont refusées. Il précise que le 28 mars 2012 se réunira la commission CARTE COMMUNALE en présence du Cabinet d'étude et des représentants de l'Etat.

Travaux : Parole à Jean-Pierre Jegun
Rien à signaler, tout a été dit auparavant.
Aménagement et cadre de vie : Parole à Marie-Claude Duvignau. Elle précise qu'elle a été convoquée pour une concertation avec Aignan (Terres d'Armagnac) sur la compétence TOURISME.

9) Questions diverses
Carte scolaire
Le maire lit la lettre d'arrêté de carte scolaire qui prévoit la conservation des 4 postes sur le RPI mais un glissement d'un poste de Saint-Mont vers la nouvelle école de Saint-Germé et la fermeture de l'école de Lelin-Lapujolle. Il note avec satisfaction que le directeur académique appelle l'école de Saint-Mont, école primaire.
Cellules photovoltaïques
Il ne faut pas accélérer la mise en place et les travaux mais bien monter les dossiers (déclaration préalable, demande de subvention …)

28 MARS 2012

L'an deux mil douze et le vingt huit mars à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni, dans la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Geneviève LABORDE a été désignée secrétaire de séance.
Ghislaine DAMBLAT, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.
Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	**: 11**
Nombre de membres en exercice	**: 10**
Nombre de membres présents	**: 09**
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	**: 09**
Nombre de voix pour	**: 09**
Nombre de voix contre et d'abstention	**: 00**

Vote du compte administratif 2011.

Sébastien FAURE, Maire - adjoint responsable des finances présente le compte administratif. Puis il demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'est formulée. Tous les membres, sauf le Maire, votent et approuvent le compte administratif.

Approbation du compte de gestion dressé par MM. MOUTARD et BOUCHAND, Receveurs de la commune
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant l'étude de tous ces documents, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par les Receveurs, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2011
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mont, réuni le vingt huit mars deux mil douze sous la présidence de M. Michel PETIT après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2011** dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit
Décide d'affecter au budget pour 2012, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011
1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de :**45 578,74 €**
2 - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté" : **64 882,58 €**

4 Vote des taux des taxes directes locales pour 2012
Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.
Pour l'année 2012, le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant. Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2012. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2012 les taux suivants :

Taxe d'habitation	**:**	**12.01 %**
Taxe sur le foncier bâti	**:**	**13.30 %**
Taxe sur le foncier non bâti	**:**	**92.78 %**

En direct du conseil municipal

Indemnité de gardiennage des églises

Vu la lettre du 20 février 2012 de M. le Préfet du Gers relative à l'indemnité de gardiennage des églises,
Le Conseil Municipal décide d'octroyer le montant maximum annuel pour un gardien non résidant dans la commune.
La somme sera donc pour l'exercice 2012 de 119.55 €.

Concours au receveur municipal, attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal, décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ; d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Bernard BOUCHAND. de lui accorder également l'indemnité de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €

Budget primitif 2012
Michel PETIT, présente les demandes de subventions Elles sont étudiées et adoptées avec toutes les voies pour. Puis, il donne lecture du budget primitif 2012 Aucune remarque n'est formulée. Tous les membres votent et l'approuvent.

Questions diverses
Convention avec le Centre de Gestion du Gers pour la médecine préventive
M. le Maire donne lecture du projet de convention en la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers pour la médecine préventive.
Cette convention est conclue pour une durée de trois ans et renouvelable. La résiliation pourra intervenir par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avant le 30 juin de chaque année avec prise d'effet au 1er janvier de l'année qui suit. Le coût de la prestation est de 44 € par agent visité.

Modifications apportées à la carte communale
Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui, 28 mars 2012, à 9h30 s'est tenue la commission de la « carte communale » en présence des représentants de l'Etat (DDT) et du cabinet d'étude URBA 2 D (Sébastien CHARRUYER).
Il rappelle que la dernière délibération prise au sujet de la carte communale (délibération n° 2012/015) a été très mal formulée puisqu'elle a amené des remarques de la sous-préfecture (contrôle de légalité). Mais le maire rappelle que cette délibération a été prise pour lui permettre de rencontrer le commissaire enquêteur et d'écrire des remarques dans le registre d'enquête au sujet du terrain communal devant être loti et au sujet de la zone d'activité de Plaimont. Cette délibération n'avait pas d'autre but.
Par contre, il fait état des remarques du commissaire enquêteur et des services de l'Etat concernant l'avis défavorable en zone constructible des parcelles 289 (Limaris) et 152 (Tombille). Il fait remarquer que dans la partie constructible du Boutillet (ZC1) les parcelles 70, 71 et 72 ne peuvent être entièrement intégrées (Avis favorable du commissaire enquêteur, avis défavorable de la DDT). Au village, près du cimetière, la parcelle 18 est trop proche du bâtiment d'élevage et a reçu un avis défavorable des deux parties. Enfin, dans la zone constructible de Pascalot, les parcelles 187 et 188 représentent un espace boisé et donc reçoivent un avis favorable du commissaire enquêteur et défavorable de la D.D.T.. De plus, les parcelles 185 186 reçoivent un avis favorable du commissaire enquêteur et un avis défavorable de la D.D.T. Enfin, les parcelles communales (183, 192, 193 et 194) reçoivent un avis favorable pour leur extension jusqu'au chemin rural de la part des deux parties. Enfin la zone d'activité de Plaimont peut s'étendre sous réserve de préconisations à respecter de la part de la D.D.T.
La commission s'est prononcée pour un ajout des parcelles de Limaris (289) et Tombille (152) dans la nouvelle carte communale et a accepté les remarques du commissaire enquêteur et de la D.D.T. pour les parcelles du Boutillet (187, 188, 185, 186, 70, 71 et 72).
Le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer pour indiquer au cabinet d'étude quel projet doit être soumis à la D.D.T. afin d'être présenté à nouveau devant la commission départementale de consommation des espaces agricoles.
Le conseil municipal, après avoir écouté cet exposé, accepte que le cabinet d'étude URBA 2 D modifie le projet de carte communale en intégrant seulement : l'extension des parcelles (189, 192, 193 et 194) jusqu'au chemin rural afin de permettre le projet de lotissement envisagé, l'extension de la zone d'activité de PLAIMONT avec les préconisations apportées par les services de l'ETAT, n'accepte pas les autres modifications ou ajout de parcelles, autorise le Maire à saisir le cabinet d'étude à réaliser le nouveau projet et à saisir la C.D.C.E.A., précise que l'approbation définitive aura lieu dès le retour définitif du projet après étude par ladite commission.

Achat de parcelles pour des chemins ruraux
Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 01 septembre 2010, il avait été décidé de procéder à l'acquisition de parcelles pour la voie de « Tombille » et pour la voie de « Lamanive » avec des administrés par voie d'expropriation et que par celle du 03 novembre 2010 relative à l'enquête publique et aux promesses de vente, une offre avait été faite. Puis il informe l'assemblée que les propriétaires ont accepté l'offre de la commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, considérant que ces parcelles présentent un intérêt pour la commune en vue des voies communales, considérant que le financement de

l'acquisition pourra être assuré par prélèvement sur les fonds libres de la commune, décide d'acquérir les parcelles cadastrées, désigne Sébastien FAURE, adjoint au maire, pour représenter la commune à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative, précise que la dépense a été inscrite au budget primitif.

Vente de parcelles municipales issues de chemins ruraux aux Producteurs PLAIMONT

Joël BOUEILH, Président des Producteurs PLAIMONT, membre du conseil municipal, a déclaré qu'étant personnellement intéressé par l'objet de la délibération, il n'y prendra pas part. Puis il quitte la séance pour cette décision.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avis de la personne responsable de la rédaction des actes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gers relative à la délibération du 01 février 2012 pour des actes à la forme administrative et propose de l'abroger. Enfin, il rappelle au Conseil Municipal que les terrains communaux relatifs à l'aliénation du chemin rural n° 13 dit de « Lousaget » devenu les parcelles AP 213 et AR 236 pour une superficie de 6 a 63 et le chemin rural n°28 dit de « l'Ecluse » devenu la parcelle AP 212 pour une superficie de 30 ares 46 ca ne présentent aucun intérêt pour la commune car ils sont situés au cœur du site des Producteurs de Plaimont. De plus, une enquête publique avait été faite et deux délibérations avaient été prises les 9 septembre 2009 et 4 novembre 2009 afin de déclasser ces chemins.

Les superficies n'ayant pas de valeur vénale importante, M. le Maire propose de les céder aux Producteurs Plaimont au prix de 1€. Pour cela, il propose un acte de cession à la forme administrative. Le propriétaire, en la personne de son Président, a accepté l'achat au prix signifié.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, d'abroger la délibération du 1er février 2012, de vendre aux Producteurs PLAIMONT sis route d'Orthez à Saint-Mont (Gers), représenté par leur Président Joël BOUEILH, les parcelles cadastrées AP 213, AR 236 et AP 212 d'une superficie totale de .37 a 09 ca au prix d'un euro. désigne Sébastien FAURE, adjoint au maire, pour représenter la commune à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative, précise que la dépense a été inscrite au budget primitif.

Les travaux au foyer :

Les devis sont étudiés pour les matériaux et les fournitures. Le montant total s'élève environ à 25 580 €. Sont concernées les artisans et les sociétés suivants : Sarremejean, Boussès, Labruffe, Rollin, Molter, Métaléco, Bricomarché et Ruedustore. Ils sont approuvés par tous.
Les matériels et équipements seront achetés par le foyer rural à hauteur de 10 000 €.

2 MAI 2012

L'an deux mil douze et le deux mai à vingt et une heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Marie-Claude DUVIGNAU a été désignée secrétaire de séance.
Ghislaine DAMBLAT, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.
Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	**: 11**
Nombre de membres en exercice	**: 10**
Nombre de membres présents	**: 10**
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	**: 10**
Nombre de voix pour	**: 10**

Délibération pour la levée d'hypothèques pour les voies communales
M. le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé, aux conditions convenues avec le propriétaire, l'acquisition amiable par la commune des parcelles cadastrées AO 176 pour 84 ca, AO 178 pour 87 ca et AO 347 pour 54 ca soit un total de 225 ca. Le prix d'achat est de 432,00 €.
Comme le prix de cession pour l'ensemble des biens représente un faible montant, il pourra, si le Conseil Municipal en décide ainsi, être payé sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits dès que l'acte d'acquisition dressé en exécution de la délibération sus-rappelée aura été publié au fichier immobilier tenu par le bureau de la conservation des hypothèques. Il appelle l'attention du Conseil sur l'opportunité d'éviter ces formalités de purge et l'invite à en délibérer.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, considérant que l'état civil du vendeur, sa solvabilité notoire et l'origine de la propriété rendent superflu l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, décide qu'il y a lieu de dispenser M. le Maire, par application de l'article R. 2241-7 du Code général des collectivités territoriales, de procéder, en ce qui concerne l'immeuble acquis, à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits.
Délibération virements de crédits pour l'amortissement du fonds de concours embellissement
M. le Maire rappelle que par délibération en date du 21 septembre 2011, le Conseil Municipal a fixé à deux ans l'amortissement du fonds de concours pour les

travaux de voirie et d'embellissement de la rue Sainte Barbe. Ces travaux sont terminés et le montant est de 41 210 €. Il est donc nécessaire d'amortir 20 605 € en 2012. Puis, il propose les décisions modificatives suivantes au budget primitif 2012 pour ces opérations d'ordre

En section d'investissement :

Article	Intitulé	Montant
021	virement de la section de fonctionnement	- 20 605 €
28041	Amortissement de subventions d'équipement versées	+ 20 605 €

En section de fonctionnement :

Article	Intitulé	Montant
023	virement à la section d'investissement	- 20 605 €
681	Dotations aux amortissements des immobilisations	+ 20 605 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les décisions modificatives ci-dessus.

Délibération fixant la durée de l'amortissement du fonds de concours pour le budget annexe

M. le Maire rappelle que lors de l'établissement du budget, il a été décidé de verser un fonds de concours pour le budget annexe photovoltaïque pour un montant de 46 000 €.
Puis il fait part de l'obligation d'amortir cette somme. Il propose la durée de dix ans.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, décide d'approuver l'amortissement le fonds de concours pour le budget annexe photovoltaïque sur une durée de 10 ans soit la somme annuelle de 4 600 € et de l'inscrire sur les budgets primitifs à compter de 2013.

Point sur les travaux au foyer

Tout se passe bien. Le plâtrier a réalisé un travail de grande qualité. De plus, il a participé avec l'équipe de bénévoles. La peinture est finie, le carrelage est posé et les joints sont en cours. Le 15 mai, le chantier devrait être terminé.

Point sur les commissions

Protection et cadre de vie : Jacotte Feugère :La question est posée pour la distillerie. M. le Maire informe qu'on attend le bilan de la DREAL.
Puis il donne lecture du courrier relatif à l'installation de la gravière. Le dossier est complet et recevable.

Embellissement et plantations : Isabelle Labruffe. RAS.

Carte communale : Joël Boueilh Pas de nouvelle du cabinet d'étude. Tout a été transmis à la Direction Départementale des Territoires.

Social : Jacotte Feugère. Le suivi de l'affaire afin d'aider un administré suit son cours.

Prévention des risques: Michel Petit. RAS.

Gestion du Personnel : Michel Petit. RAS.

Travaux : Jean-Pierre Jégun . Déjà traité avec le foyer.

Aménagement et cadre de vie : Marie-Claude Duvignau. Le chemin de randonnées a été officiellement balisé ce jour par M. CAILLAU.
Participation à l'atelier pour la fusion avec Terre d'Armagnac. Les journées du patrimoine ont été préparées, le thème est « patrimoine caché ».

Budget et Finances : Sébastien Faure.

A/ VIREMENT DE CREDITS N°1

M. le Maire informe l'assemblée que le coût de la prestation du commissaire enquêteur pour l'enquête publique de la carte communale s'élève environ à 2 200 €. Il est donc nécessaire de réaliser un virement de crédits.
Puis, il propose le virement de suivant au budget primitif 2012 :

Virement de crédits en section d'investissement :

Article	Intitulé	Montant
202	frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	+ 2 200 €
2111	terrains nus	- 2 200 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédits ci-dessus.

B/ MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune perçoit une redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
Puis, il donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Electrification relatif à la redevance de 2012. Donc, pour 2012, les montants issus des formules de calcul du décret du 26 mars 2002 doivent

par conséquent être revalorisés en appliquant le taux de 23,27 %. Il en résulte pour une commune inférieure ou égale à 2 000 habitants que la redevance s'élève à 189 €.
Enfin, il propose au Conseil :de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2009, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 23,27 % soit un montant de 189 €.
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte la proposition que lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et autorise M. le Maire à procéder à son recouvrement.

C/ REDEVANCE OCCUPATION DU SOL PAR FRANCE TELECOM

Vu le décret du 27 décembre 2005 définissant les montants des redevances dues par France Télécom. Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à recouvrer les redevances maximales d'occupation du domaine public routier à savoir pour 2012 :

ARTERE AERIENNE	6.197 kms	51.58 €	319.65 €
ARTERE SOUTERRAINE	1.16 kms	38.68 €	44.87 €
EMPRISE AU SOL	1 m²	25.79 €	25.79 €
		TOTAL	390.31 €

Questions diverses
Lecture des courriers :

Au niveau de l'Adour (80 m de digue avec matériaux de démolition).
Demande de subvention pour les cadets du rugby au lycée de Pardailhan : ASSM.

6-2 Plan de prévention des risques

Nombre de membres présents	:	10
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	:	10
Nombre de voix pour	:	**01**
Nombre de voix contre	:	**03**
Nombre d'abstention	:	**06**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de plan de prévention du risque naturel « retrait gonflement des sols argileux » établi par la Direction Départementale des Territoires. Ce document doit être, avant son approbation, soumis à enquête publique et à l'avis du conseil municipal.

Puis, il fait part de l'arrêté préfectoral relatif à l'enquête publique qui se déroulera du mercredi 09 mai 2012 au jeudi 07 juin 2012 inclus.

Une discussion fait état du caractère aléatoire de la zone retenue comme non soumise aux risques sur la commune de Saint-Mont, quelques conseillers s'étonnent de ce découpage. Le Maire invite toutefois le Conseil Municipal à émettre un avis.

Après avoir débattu et sur invitation du Maire, le Conseil Municipal délibère et émet un avis défavorable au projet tel qu'il est présenté par la DDT.

Divers :

Christian TOLLIS : Réunion prévue avec un viticulteur dans le cadre d'un schéma avec une ouverture de la route du château d'eau aux poids lourds alors que la commune a pris un arrêté. Le conseil ne revient pas sur sa décision. C'est dangereux donc non négociable, la requête devra être refusée.

Invitation pour la cérémonie du 8 mai 2012.

Joël BOUEILH informe que PLAIMONT a reçu une lettre à cause du bruit.

La nouvelle cuisine

La nouvelle cuisine

La nouvelle cuisine

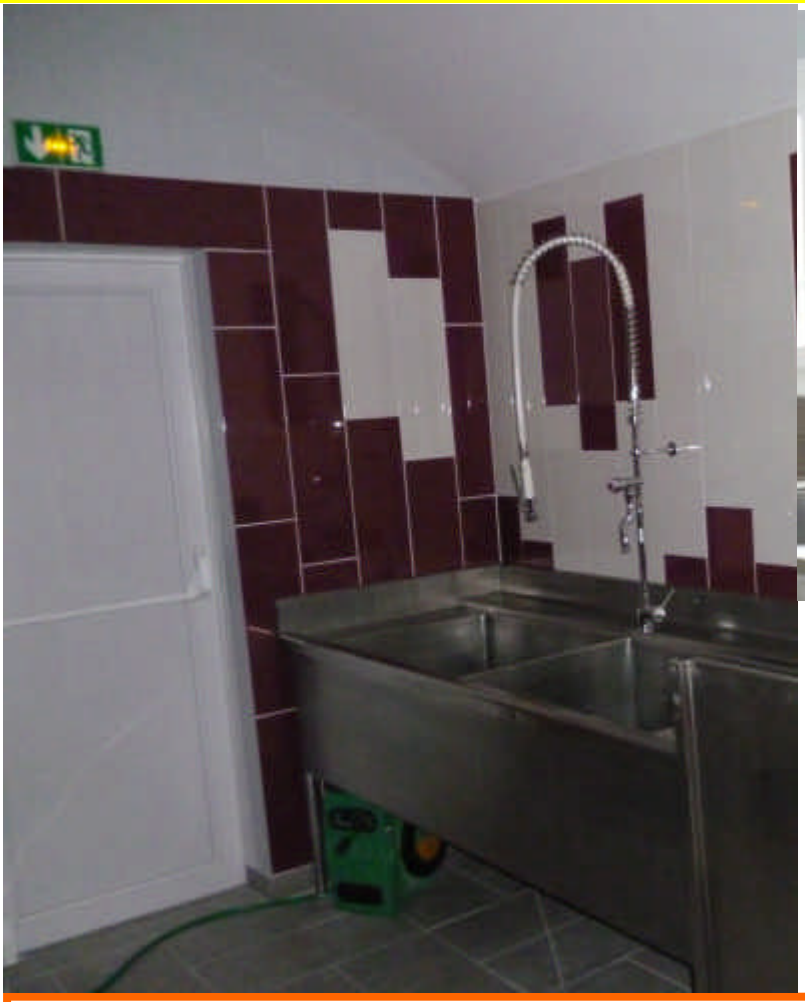

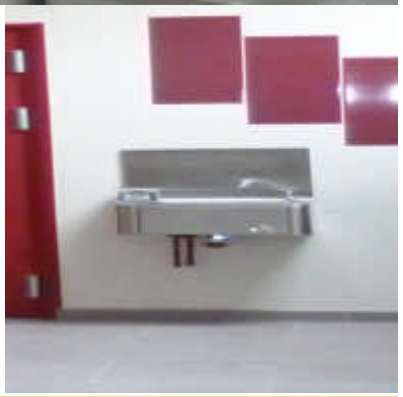

FCR : la fête malgré la défaite

Les joueurs et dirigeants du FCR souhaitent remercier toutes les personnes, supporters et partenaires qui les ont soutenus pour la finale de la coupe du Gers. Une mention spéciale au café le **d'Artagnan** pour la réception et à la bandas **Los de Louchez** qui a su dans les vestiaires, après la défaite et la déception, faire de ce moment, un moment de fête où le champagne, généreusement offert, vint sécher de nombreuses larmes. Le groupe se sépara au chant du coq avec la promesse et l'envie de revivre la même aventure et de nouveau porter fièrement les couleurs qui sont les siennes. Vivement la saison prochaine !

Dominique Mazoyer

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale).Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos :
R. Bornier, R Chapel, Isabelle Labruffe, G Laborde